

Le 9 avril 2024

Par SDÉ

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Votre dossier : R-4233-2023
Notre référence : LTG07372 JC

Chère consœur,

La présente fait suite aux échanges survenus le 28 mars 2024 avec la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Le Coordonnateur confirme que le coordonnateur de la planification réalisera une étude relative à l'impact de l'élargissement du champ d'application de la norme de fiabilité TPL-001-5.1 (la « Norme » et l'« Étude »). Le Coordonnateur confirme également qu'il prévoit être en mesure de déposer à la Régie une demande incorporant les analyses relatives au champ d'application de la Norme au deuxième trimestre de l'année 2025, et ce, sur la base du contenu de l'Étude.

Considérant les discussions intervenues avec la Régie, le Coordonnateur estime qu'une suspension du dossier pourrait lui permettre de procéder aux analyses supplémentaires et aux modifications requises au dossier et lui permettre de proposer, le cas échéant, l'élargissement du champ d'application de la Norme.

Dans la mesure où la Régie accepte de prononcer une telle suspension jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2025, soit jusqu'au 30 juin 2025, le Coordonnateur retire son désistement intervenu le 12 mars dernier, sans autre formalité ou procédure, et demande par la présente à la Régie d'en prendre acte.

Par souci de clarté, le Coordonnateur précise qu'il comprend que, d'ici l'adoption éventuelle de la Norme par la Régie et pendant la suspension du présent dossier, la norme TPL-001-4 présentement en vigueur continuera de s'appliquer au Québec.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

JC/jl

c.c. : Me Pierre D. Grenier, RTA (observateur)